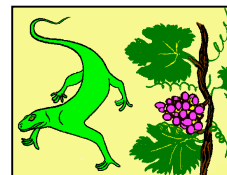


COMITE D'INTERETS DES QUARTIERS DE LA TREILLE ET DES HAMEAUX AVOISINANTS



Fondé en 1947

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MAI 2013

ORDRE DU JOUR

I - Suite à la démission de G.ABOUHAIR.

Béatrice ASTIER propose sa candidature comptant toutefois sur notre aide en cas d'élection... Nous votons unanimement pour sa candidature, la félicitons et la remercions vivement

II – Bilan de la Soirée « MARSEILLE-METROPOLE » organisée et animée par Yannick.

Un grand coup de chapeau à Yannick pour cette belle initiative : soirée parfaitement réussie.

III – la FETE de la MUSIQUE – le 21 juin 2013

Rappel de la **réunion** (positive) à laquelle le CIQ a été convié, **le 3 mai**. Jean-Claude refait le point. Tout est pratiquement accepté : **prise en charge par la Mairie de l'orchestre et des illuminations pyrotechniques, la mise à disposition du CMA jusqu'à point d'heure...**

A notre charge, les apéritifs, le repas, la mise en place, le service et le débarras.

Dans le **contenu du texte** (affiches et « flyers »), nous notons pour 20 euros :

- Apéritif à partir de 19 H 30
- Repas aux alentours de 20 h 30 : Paëlla + fromage + dessert + café + vins à volonté

Réservations obligatoires auprès de Béatrice ASTIER (06.22.63.35.61) ou Michel DURBEC (06.17.62.10.01) à suivre **du paiement** d'avance par chèque à l'ordre du CIQ à **déposer soit au CMA, soit dans la boîte du CIQ presbytère** place Thouvenin et ce avant le **dimanche 16 juin 2013**.

La soirée se poursuit par :

- Spectacle pyrotechnique à 22 h 30
- Soirée dansante avec orchestre « Musette »

En ce qui concerne le **nombre de places pour le repas**, il faut se limiter à **140** personnes maxi... Une partie à l'intérieur (80 places), l'autre sur le boulodrome (60 places et si pluie, recours au barnum), à moins que nous puissions réserver l'intérieur à la danse (attendre proposition de la Mairie).

Nous retenons l'idée d'Eve ASSANTE d'inviter les voisins à boire un petit coup. Pour cela, toutes les associations du CMA participent à hauteur de 10 € chacune. Le cercle s'occupe de cette charge.

Nous calerons les derniers détails le **lundi 10 juin**, lors de la **prochaine réunion**.

IV – PARKING : A mettre en place un « **DROIT de REPONSE** » aux allégations qui gravitent autour de la vente du terrain à la Mairie, par Béatrice et Yves MAGNAN, pour la confection du parking. Ceci en relation avec l'article paru dans la presse : « 900.000 € pour 20 places... Le très cher parking du village » mettant en cause le coût « ...aux études nécessaires pour ce chantier complexe et l'acquisition du terrain... ».

- *Prochaine réunion le 10 juin 2013*

La présidente
Béatrice ASTIER

La secrétaire Générale
Clémence Cuvelier